



Initiative populaire fédérale «Pour une Suisse financièrement solide, souveraine et responsable (initiative Bitcoin)»

Expiration du délai

La Chancellerie fédérale fait savoir que l'initiative populaire fédérale «Pour une Suisse financièrement solide, souveraine et responsable (initiative Bitcoin)», publiée dans la Feuille fédérale du 31 décembre 2024 (FF 2024 3277), ce qui a marqué le début de la récolte des signatures, n'avait toujours pas été déposée à la Chancellerie fédérale en date du 30 juin 2026, accompagnée du nombre de signatures requis par la Constitution. En vertu de l'art. 139, al. 1, de la Constitution (RS 101), et des art. 69, al. 4, et 71, al. 1, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (RS 161.1), le délai imparti pour la récolte des signatures a donc expiré sans avoir été utilisé.

1^{er} juillet 2026

Chancellerie fédérale

